



Communiqué
MAIRIE DES MOUTIERS EN RETZ
CORONAVIRUS – COVID-19

POINT DE SITUATION N° 23

Le 29 janvier 2021

Chères monastériennes, Chers monastériens

Je comprends la lassitude de beaucoup d'entre vous, jeunes et moins jeunes, et les difficultés qui découlent de cette crise sanitaire majeure et longue, mais je ne peux qu'insister à nouveau sur l'importance des gestes qui protègent. Au cours des périodes antérieures, nous avons bénéficié d'une circulation virale moins importante que dans d'autres régions. Aujourd'hui la situation évolue défavorablement y inclus sur notre territoire et dans notre commune. Une particulière vigilance s'impose donc à nous et c'est la raison pour laquelle j'édite ce point de situation aujourd'hui sans attendre les précisions gouvernementales à venir.

Le port du masque est obligatoire et les rappels que nous pouvons mutuellement nous faire lorsque cette règle n'est pas respectée, ne devraient pas entraîner de remarques désagréables de la part de ceux qui estiment le port du masque inutile.

La distanciation ne doit pas être oubliée et fait d'ores et déjà l'objet de renforcement dans les espaces clos (2m et non 1m avec pour conséquence logique des jauges revues à la baisse).

Vaccins

Si la mise en place sur notre territoire d'un centre de dépistage s'est opérée de façon optimale grâce à la concertation entre l'hôpital intercommunal de Pornic assurant la coordination, la communauté des professionnels de santé fortement mobilisée et le maire de Pornic qui a proposé et aménagé des locaux parfaitement adaptés, **nous nous heurtons à la dure réalité du manque de vaccins. D'où une impossibilité de prendre de nouveaux rendez-vous actuellement. Nous sommes tous consternés face à cette situation et, comme vous, nous nous heurtons à l'impossibilité de prendre des rendez-vous en réponse à vos demandes.**

Je ne manquerai pas de vous donner toutes les informations en temps réel dès que de nouvelles doses vaccinales seront disponibles et que rouvriront les possibilités de rendez-vous.

Ecole / Restauration scolaire

A l'école comme à la cantine et pendant les temps périscolaires nous maintenons l'absence de mélange des groupes. Nous analysons toutes les possibilités d'accroissement des distances mais si le nombre d'enfants reste constant nous ne pourrions pas basculer de 6 enfants par table à 3 enfants tel que cela vient d'être préconisé. Je pense important que nous puissions en discuter avec les parents. Peut-être est-il envisageable pour certains de faire déjeuner leurs enfants à la maison ? **La priorité est de mettre tout en œuvre pour que l'école puisse rester ouverte et cette priorité nécessite de réduire les risques de clusters chez les enfants et les personnels.** A cette fin, outre les appareils de purification d'air, le strict respect des rythmes d'aération, de nettoyage régulier des surfaces, du lavage des mains et du port du masque, de l'adaptation des types de jeux, une vigilance globale est opérée par l'ensemble des personnels.

Au-delà de ces impératifs pendant les périodes scolaires et périscolaires, il est très important que l'information sur les cas contacts chez les parents ou les enfants et à fortiori sur les cas positifs confirmés soient fournies au directeur de l'école et aux responsables de la cantine et du périscolaire. Outre l'information, dès lors que des parents sont amenés à rester chez eux il convient, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, de garder les enfants à la maison et de faire un test PCR avant le retour à l'école.

Pêche à pied et activités nautiques

L'arrêté préfectoral portant interdiction de la pêche à pied de loisir est levé de façon temporaire.

La pratique de loisir des activités nautiques, de plaisance et de plongée est autorisée à condition de respecter les mesures du décret n° 2020-1310 modifié.

Les manifestations nautiques sont interdites sauf si elles entrent dans le cadre du maintien de l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau.

Les activités professionnelles en mer (pêche, cultures marines...) sont autorisées.

Je tiens à vous assurer que vos élus et l'ensemble des personnels municipaux et les équipes de la communauté d'agglomération sont mobilisés pour nous permettre de franchir aux mieux les semaines et mois à venir.

Bonne semaine à vous toutes et tous

Le 29 Janvier 2021
Pascale Briand
Maire des Moutiers en Retz

Contacts commune des Moutiers en Retz à consulter

- Tél. : 02 40 82 72 05
- www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

Les numéros d'appel utiles pour les commandes dans les commerces

- Proxi : 09 75 87 61 88
- Poissonnerie : 02 40 64 69 46
- Boucherie : 02 40 82 72 31
- Boulangerie : 02 40 82 75 47 - Commande si possible 48 h à l'avance
- Domaine du Sillon Côtier : 02 40 64 77 29 – 06 70 62 18 00
- La P'tite Place : 06 64 00 47 13 – système de restauration à emporter
- Les Délices de l'Air Marin : 06 32 50 54 80
- La Ferme du Moulin de Bellevue : 06 49 09 51 23
- La Petite Monastérienne : 09 73 68 38 87
- Mr et Mme ALLEGUEDE- Vente de fleurs- Commandes et livraisons possibles : 02 40 64 77 69

- **Zone ostréicole de Lyarne**

Afin de pouvoir assurer la sauvegarde de son activité, la Zone Ostréicole de Lyarne met en place un nouveau dispositif de commercialisation de ses produits.

- **Les établissements GADET** proposent une livraison à domicile, sur un rayon de 12 à 15 km du lieu de leur exploitation, et respectant les consignes gouvernementales et les principes de base des gestes barrière. **Vous pouvez les contacter au 06 40 11 06 03**
- Pour les autres ostréiculteurs de la zone, il vous suffit de passer vos commandes par téléphone. Chacun vous indiquera alors ses modalités de fonctionnement quant au retrait des produits commandés.
 - **Jacques GAREL : 06 88 07 75 67**
 - **Jean-Philippe DUPONT : 06 40 72 19 04**
 - **Pascal et Virginie GIRARD : 06 59 17 28 24**
 - **Alain DOUSSET : 06 82 04 15 39**
 - **Laurent DAVID : 02 40 64 68 41**
 - **Joël TESSIER : 02 40 64 79 01**
- **Yvan AVRIL – Port du Collet : 02 40 21 44 21**

Les sites de la communauté d'agglomération utiles à consulter : <http://www.pornicagglo.fr>

- **L'aide aux entreprises** : le service DevEco est à disposition pour accompagner les entreprises en difficulté (problème administratifs, ...) - lien vers le post Facebook avec les coordonnées : <https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2926903797352956>
<http://www.pornicagglo.fr/clickandcollect/>
<http://carto.pornicagglo.fr/adws/app/9e3e8698-1e8a-11eb-9976-5f140104aa5d/index.html>
- **Les violences intrafamiliales en cette période de crise** : <https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2935839039792765>
- Lien vers la page Facebook <https://www.facebook.com/pornicagglo/>

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir
à usage unique**



**Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire**



**Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres**



**Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)**



Éviter de se toucher le visage



**Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)